Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 5334 - 2018 B 00635 - 501 668 248 - ABCD NUTRITION

DÉPOSÉ LE
15 JUIL. 2024
Tribunal de Commerce de Compiègne
Le Greffier 5334

EURL ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

Comptes annuels
au 30/09/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE
(OISE)

Comptes certifiés par le gérant

SAS SEROC
Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA
BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU
Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51
Courriel : contact@seroc.com

Sommaire

Annexes *2*

Règles et méthodes comptables 3

Faits caractéristiques 5

Notes sur le bilan 7

Notes sur le compte de résultat 17

Autres informations 20

Liasse fiscale *22*

2065 – Impôt sur les sociétés 23

2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065 25

2050 – Bilan Actif 26

2051 – Bilan Passif avant répartition 27

2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste 28

2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite) 29

2054 – Immobilisations 31

2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables 32

2055 – Amortissements 33

2056 – Provisions inscrites au bilan 34

2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 35

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EURL ABCD NUTRITION	513 rue Robert Estienne 60400 NOYON
SIRET 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01/07/2017

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS ABCD NUTRITION GROUPE
513 rue Robert Estienne 60400 NOYON

SIRET 5 1 0 2 1 5 6 6 8 0 0 0 3 7

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire — Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal :
Bénéfice imposable à 15 % : 0
Déficit : 1 956 194
Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15 % :
PV à long terme imposables à 19% :
Autres PV imposables à 19% :
PV à long teme imposables à 0% :
PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* :
Jeunes entreprises innovantes :
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A :
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies* :
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* :
Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* :
Autres dispositifs :
Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées :
Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* :
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) :
Plus–values exonérées relevant du taux à 15 % :
Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* :
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies* :

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W :

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% :

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % :

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées — ECF : — Viseur conventionné : — Visa : CGA :

– du prestataire :

– du comptable : SAS SEROC
rue Mathias Sandorf 80440 BOVES — *Tél :* 0322820950

– du conseil : — *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : — *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2023

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	12 594	AC	12 594	
		Frais de développement *	CX	12 488	CQ	1 052	11 436
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	366 535	AG	259 773	106 761
		Fonds commercial (1)	AH	39 500	AI		39 500
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	741 134	AK		741 134
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	146 683	AS	9 831	136 851
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 315 916	AU	843 670	472 245
		Immobilisations en cours	AV	85 836	AW		85 836
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	1 000	BG		1 000
		Autres immobilisations financières*	BH	6 300	BI		6 300
		TOTAL (II)	BJ	2 727 988	BK	1 126 922	1 601 066
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	298 591	BM	24 924	273 667
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	487 303	BU		487 303
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	46 027	BW		46 027
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 546 309	BY	190 646	2 355 663
		Autres créances (3)	BZ	640 200	CA		640 200
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	768	CE		768
		Disponibilités	CF	50 439	CG		50 439
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	69 396	CI		69 396
		TOTAL (III)	CJ	4 139 035	CK	215 570	3 923 465
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 867 024	1A	1 342 492	5 524 531

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 800)	DA	13 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	230 533
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	44 468
	Réserve légale (3)	DD	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 420 911)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 035 233)
	Subventions d'investissement	DJ	70 455
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(3 095 487)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	61 719
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	61 719
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	325
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 501 897
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 016 167
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 414
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	87 073
	Autres dettes	EA	1 835 612
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	808
	TOTAL (IV)	EC	8 558 300
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 524 531

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	44 468
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 558 300
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	325

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 500 468	FB	(4 963)	FC	12 495 505	
	Production vendue biens *	FD	(96 122)	FE		FF	(96 122)	
	Production vendue services *	FG	160 504	FH		FI	160 504	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 564 850	FK	(4 963)	FL	12 559 887	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 350	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	32 803	
	Autres produits (1) (11)					FQ	21	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	12 603 061	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 887 880	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	134 831	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 528 925	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(283 087)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 221 974	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 407	
	Salaires et traitements*					FY	265 424	
	Charges sociales (10)					FZ	91 616	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS)					GA	417 414	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	195 148	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 455	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 485 990	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 882 928)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	313 253	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	55	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	313 309	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	292 511	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	292 511	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	20 797	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 862 130)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	41
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 541
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	120 380
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 544
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	61 719
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	184 644
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(173 102)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 927 912
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 963 145
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 035 233)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 720
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 400

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(lignes 1 à 8)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

EURL ABCD NUTRITION

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	50 344	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	224	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 964	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 544	
Provisions pour risques et charges	61 719	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		41
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 500
Autres achats et charges externes	41 848	

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ 12 594	D8	D9 12 488
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD 1 129 454	KE	KF 17 715
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	KT	KU 146 683
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY 223 580	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB 982 537	LC	LD 129 597
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH 85 836	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN 1 291 954	LO	LP 276 280
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T 7 800	1U	1V 3 200
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ 7 800	LR	LS 3 200
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG 2 441 803	ØH	ØJ 309 683

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ 25 082	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV	LW 1 147 169	IX
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK 146 683	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP 19 799	MQ 203 781	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 1 112 135	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA 85 836	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG 19 799	NH 1 548 435	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E 3 700	2F 7 300	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ 3 700	NK 7 300	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK 23 499	ØL 2 727 988	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	12 594	EL	1 052	EM		EN	13 646
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	219 971	PF	39 801	PG		PH	259 773
TOTAL I		RK	232 566	RM	40 853	RN		RO	273 419
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	9 831	QB		QC	9 831
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	97 089	QI	50 945	QJ	17 254	QK	130 779
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	397 107	QM	315 783	QN		QO	712 891
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	494 196	QV	376 560	QW	17 254	QX	853 502
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	726 762	ØP	417 414	ØQ	17 254	ØR	1 126 922

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B	61 719	4C		4D	61 719
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	61 719	TW		TX	61 719
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	30 071	6P	24 924	6R	30 071	6S	24 924
	Sur comptes clients	6T	20 433	6U	170 224	6V	11	6W	190 646
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	50 504	TY	195 148	TZ	30 082	UA	215 570
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	50 504	UB	256 867	UC	30 082	UD	277 289
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	195 148	UF	30 082		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	61 719	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	1 000	UR		US	1 000
	Autres immobilisations financières	UT	6 300	UV		UW	6 300
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	204 664		204 664		
	Autres créances clients	UX	2 341 645		2 341 645		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	307 584		307 584		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	332 615		332 615		
	Charges constatées d'avance	VS	69 396		69 396		
	TOTAUX	VT	3 263 206	VU	3 255 906	VV	7 300
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 200				
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	3 700				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	325	325		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	223 000	223 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 016 167	3 016 167		
Personnel et comptes rattachés		8C	46 059	46 059		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 559	50 559		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 392	8 392		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 402	11 402		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	87 073	87 073		
Groupe et associés (2)		VI	3 278 897	3 278 897		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 835 612	1 835 612		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	808	808		
TOTAUX		VY	8 558 300	VZ 8 558 300		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 750			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABCD NUTRITION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 13 800,00 euro
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501 668 248 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 26 AVRIL 2024

Cher Monsieur,
J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois
BILAN ACTIF		
Frais d'établissement		
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	118 198	135 253
Fonds commercial	39 500	39 500
Autres immobilisations incorporelles	741 135	734 729
Total des immobilisations incorporelles	898 833	909 482
Installations techniques, matériel et outillage industriel	136 851	
Autres immobilisations corporelles	472 245	711 921
Immobilisations en cours	85 836	85 836
Total des immobilisations corporelles	694 933	797 757
Prêts	1 000	1 500
Autres immobilisations financières	6 300	6 300
Total des immobilisations financières	7 300	7 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 601 066	1 715 040
ACTIF CIRCULANT		

Matières premières et approvisionnements	273 667	-14 567
Marchandises	487 303	622 135
Stocks et en-cours	760 970	607 568
Clients et comptes rattachés	2 355 664	2 433 464
Autres créances	686 228	49 564 495
Créances	3 041 892	51 997 959
Valeurs mobilières de placements	769	769
Disponibilités	50 439	994
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	51 208	1 763
Charges constatées d'avance	69 396	16 578
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 923 466	52 623 867
Ecarts de conversion actif		
TOTAL ACTIF	**5 524 532**	**54 338 908**
BILAN PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	13 800	13 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Autres réserves		
Report à nouveau	- 1 420 911	- 792 622
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 2 035 233**	**- 628 288**
Subventions d'investissement	70 455	70 455
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**- 3 095 488**	**- 1 060 254**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	61 719	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**61 719**	
DETTES		
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	326	1 137
Emprunts et dettes financières diverses	3 501 898	51 076 628
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 016 168	2 228 843
Dettes fiscales et sociales	116 414	25 496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 074	46 085
Autres dettes	1 835 613	2 010 794
Produits constatés d'avance	808	
TOTAL DETTES	**8 558 300**	**55 388 984**
Ecart de conversion passif		10 178
TOTAL PASSIF	**5 524 532**	**54 338 908**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	12 559 887	14 506 041
Production stockée et immobilisée		273 240
Coût des achats et charges externes	13 490 524	15 649 670
VALEUR AJOUTEE	-930 638	-870 388
Subventions d'exploitation	10 350	83 079
Impôts, taxes et versements assimilés	16 407	15 108
Charges de personnel	357 040	65 375
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 1 293 735	-867 791
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	32 803	67 309
Autres produits	22	102
Dotations aux amortissements et provisions	612 563	398 334
Autres charges	9 455	10 948
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 882 928**	**-1 209 662**
Résultat financier	20 798	569 422
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 1 862 130	-640 239
Résultat exceptionnel	- 173 103	11 950
Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT NET COMPTABLE	**- 2 035 233**	**-628 289**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 12 559 887 € contre 14 506 041€ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 13,42 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 14 485 990 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 612 563 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 65 375 € à 357 040 €, soit une augmentation de 446.14 %, alors que l'effectif moyen est passé de 1 à 15 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 882 928 € contre -1 209 662 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 55,66 %.

Le résultat financier, d'un montant de 20 798 €, contre 569 422 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de – 1 862 130 €, contre -640 239 € au 30 septembre 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de – 173 103 €, contre 11 950 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est nul.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de – 2 035 233 €, représentant -16,20 % du chiffre d'affaires hors taxes.
Ce résultat se trouve en régression de -223.93 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un déficit de – 628 289 €, soit -4,33 % du chiffre d'affaires.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total TTC des factures concernées		123563	131877	73602	177491	506533		105550	44914	11769	358674	520907
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.91	0.97	0.54	1.30	3.71	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							0.84	0.36	0.09	2.86	4.15
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours						☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

– Continuité de l'exploitation
Les filiales du groupe étant particulièrement imbriquées, il s'agit d'analyser la continuité d'activité de chaque filiale à l'aune de la continuité d'activité du groupe.
Le contexte compliqué né de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine a fragilisé le groupe qui a atteint un point bas lors de l'exercice précédent. Il est à noter depuis une croissance en valeur du chiffre d'affaires et de la marge brute par rapport à l'année précédente.
La marge brute se maintient en pourcentage quasiment au niveau de l'exercice précédent, mais en nette amélioration par rapport au budget, grâce à un mix produit favorable, une augmentation des prix de vente et une optimisation des achats.
Le travail réalisé sur les AACE a permis de contenir leur évolution.
L'EBE est positif et en forte progression sur l'exercice.
Bien que l'EBE demeure encore insuffisant pour couvrir le service de la dette, il convient de noter que divers plans d'action mis en place ont produit les résultats escomptés, renforçant ainsi notre analyse.
Diverses initiatives sont actuellement explorées pour garantir la liquidité du groupe, notamment la cession du bâtiment de Novillers.
L'ensemble de ces éléments permettent de garantir la continuité d'activité du groupe.

– Recloisonnement des activités sur chaque entité du groupe :
L'activité nutrition a été relogée dans la structure GGF, ainsi que la distribution liée à cette activité.
Les Ets Moulin se concentrent désormais sur l'activité boulangerie et la distribution liée à celle–ci.
La société ABCD Nutrition s'est recentrée sur l'activité céréale/vrac au 30 juin 2023 et sur la distribution à la marge de la marque Naten. Les autres marques dont Céliane ont été transférée sur GGF au 30 septembre 2023 (sans gluten).
Ces restructurations ont eu pour impacts :
Transfert des actifs immobilisés (liés à la ligne céréales) de Ets Moulin vers Abcd Nutrition pour 157k€ au 30 juin 2023
Transfert de salariés au 1er juin 2023 vers Abcd Nutrition :
4 salariés de la holding Abcd nutrition Groupe
2 salariés de GGF
9 salariés de Ets Moulin
Par ailleurs ces décloisonnements complexifient l'analyse de l'activité et rendent difficilement comparable l'exercice clos au 30 septembre 2023
avec l'exercice n–1.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Dans le cadre de la restructuration du Groupe, la holding du groupe, ABCD NUTRITION GOUPE, a consenti des avances à sa filiale ABCD Nutrition afin que cette dernière puisse apurer ses dettes commerciales inter compagnies.
1.1M€ vis–à–vis d'ETS MOULIN,
466K€ vis–à–vis de GGF,
35K€ vis–à–vis d'ABCD NUTRITION.
Il en ressort le règlement de créances pour 1.6 M€ postérieurement à la clôture par ABCD NUTRITION grâce à une nouvelle avance de trésorerie par le groupe.
Le compte courant ABCD NUTRITION GROUPE sur sa filiale est passé ainsi de 2.9M€ au 30 septembre 2023 à 4.5 M€ au 5 avril 2024.
Cette réorganisation du groupe passe également par une augmentation de capital chez ABCD Nutrition, par compensation de créances

Cette opération sur le capital s'inscrit dans le cadre de la cession de cette filiale début avril 2024, pour un prix de cession dont le montant est inférieur à la valeur des titres détenus par le Groupe (après opération sur le capital).
Par cette réorganisation des créances et cette augmentation de capital, la Holding du groupe a pris la décision de prendre à sa charge l'intégralité du risque vis–à–vis de cette filiale.
Ce risque n'a pas été apprécié dans la présentation des comptes au 30 septembre 2023, par la dépréciation des actifs ou par la constations d'une provision pour risques et charges, à hauteur de 2.9 M€ correspondant au montant du compte courant au 30 septembre 2024.
Ce risque sera au jour de la réalisation de la vente, appréhendé via une dépréciation complémentaire des titre ABCD Nutrition, afin que les titres soient 100% provisionnés dans les comptes d'ABCD NUTRITION GROUPE.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société a comptabilisé des frais de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé pour un montant brut de 12 488.63 €, amortis à hauteur de 1 052.28 € au 30 septembre 2023.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 font ressortir une perte de 2 035 233,33 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à	-1 420 911.46 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,	
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à	-3 456 144.79 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2022

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Exercice : 30/09/2021

- Dividende global distribué :	0,00 €
soit, par titre :	0,00 €

Exercice : 30/06/2020

- Dividende global distribué :	559 990,20 €
soit, par titre :	405,79 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 15 458 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société est nul.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

La gérance



ABCD NUTRITION
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 800 euros
Siège social : 513 rue Robert Estienne
60400 NOYON
501668248 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 2 035 233,33 euros de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -1 420 911.46 €

correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -3 456 144.79 €

au compte "Report à Nouveau"

Conformément à la loi, l'associée unique prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2022

- Dividende global distribué : 0,00 €

soit, par titre : 0,00 €

Exercice : 30/09/2021

- Dividende global distribué : 0,00 €

soit, par titre : 0,00 €

Exercice : 30/06/2020

- Dividende global distribué : 559 990,20 €

soit, par titre : 405,79 €

Certifié conforme
La Gérance

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 5 524 532 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 035 233 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux pratiques commerciales du secteur, en cas de non-respect du taux de service vis à vis de nos clients, nous nous exposons à des pénalités contractuelles. Ces pénalités ne sont pas provisionnées car nous estimons que le risque de mise en demeure par le client est faible dans la mesure où il lui faudra démontrer un préjudice lié au non–respect de ce taux de service.
Le risque maximum encourus est de 157K€ pour la société ABCD NUTRITION à la clôture.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Arrêt acté sur l'exercice du contrat CARREFOUR qui prendra fin en mars 2024.
En parallèle, une provision pour créance client de 173K€ a été comptabilisé à la clôture. Constatation des sommes dues par CARREFOUR.

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les filiales du groupe étant particulièrement imbriquées, il s'agit d'analyser la continuité d'activité de chaque filiale à l'aune de la continuité d'activité du groupe.
Le contexte compliqué né de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine a fragilisé le groupe qui a atteint un point bas lors de l'exercice précédent. Il est à noter depuis une croissance en valeur du chiffre d'affaires et de la marge brute par rapport à l'année précédente.
La marge brute se maintient en pourcentage quasiment au niveau de l'exercice précédent, mais en nette amélioration par rapport au budget, grâce à un mix produit favorable, une augmentation des prix de vente et une optimisation des achats.
Le travail réalisé sur les AACE a permis de contenir leur évolution.
L'EBE est positif et en forte progression sur l'exercice.
Bien que l'EBE demeure encore insuffisant pour couvrir le service de la dette, il convient de noter que divers plans d'action mis en place ont produit les résultats escomptés, renforçant ainsi notre analyse. Diverses initiatives sont actuellement explorées pour garantir la liquidité du groupe, notamment la cession du bâtiment de Novillers.

L'ensemble de ces éléments permettent de garantir la continuité d'activité du groupe.

– Recloisonnement des activités sur chaque entité du groupe :

L'activité nutrition a été relogée dans la structure GGF, ainsi que la distribution liée à cette activité.
Les Ets Moulin se concentrent désormais sur l'activité boulangerie et la distribution liée à celle–ci.
La société ABCD Nutrition s'est recentrée sur l'activité céréale/vrac au 30 juin 2023 et sur la distribution à la marge de la marque Naten. Les autres marques dont Céliane ont été transférée sur GGF au 30 septembre 2023 (sans gluten).

Ces restructurations ont eu pour impacts :

Transfert des actifs immobilisés (liés à la ligne céréales) de Ets Moulin vers Abcd Nutrition pour 157k€ au 30 juin 2023
Transfert de salariés au 1er juin 2023 vers Abcd Nutrition :
4 salariés de la holding Abcd nutrition Groupe
2 salariés de GGF
9 salariés de Ets Moulin

Par ailleurs ces décloisonnements complexifient l'analyse de l'activité et rendent difficilement comparable l'exercice clos au 30 septembre 2023 avec l'exercice n–1.

Faits caractéristiques

– Evènements post clôture :

Dans le cadre de la restructuration du Groupe, la holding du groupe, ABCD NUTRITION GOUPE, a consenti des avances à sa filiale ABCD Nutrition afin que cette dernière puisse apurer ses dettes commerciales inter compagnies.

1.1M€ vis–à–vis d'ETS MOULIN,
466K€ vis–à–vis de GGF,
35K€ vis–à–vis d'ABCD NUTRITION.

Il en ressort le règlement de créances pour 1.6 M€ postérieurement à la clôture par ABCD NUTRITION grâce à une nouvelle avance de trésorerie par le groupe.
Le compte courant ABCD NUTRITION GROUPE sur sa filiale est passé ainsi de 2.9M€ au 30 septembre 2023 à 4.5 M€ au 5 avril 2024.

Cette réorganisation du groupe passe également par une augmentation de capital chez ABCD Nutrition, par compensation de créances
Cette opération sur le capital s'inscrit dans le cadre de la cession de cette filiale début avril 2024, pour un prix de cession dont le montant est inférieur à la valeur des titres détenus par le Groupe (après opération sur le capital).

Par cette réorganisation des créances et cette augmentation de capital, la Holding du groupe a pris la décision de prendre à sa charge l'intégralité du risque vis–à–vis de cette filiale.
Ce risque n'a pas été apprécié dans la présentation des comptes au 30 septembre 2023, par la dépréciation des actifs ou par la constations d'une provision pour risques et charges, à hauteur de 2.9 M€ correspondant au montant du compte courant au 30 septembre 2023.

Ce risque sera au jour de la réalisation de la vente, appréhendé via une dépréciation complémentaire des titre ABCD Nutrition, afin que les titres soient 100% provisionnés dans les comptes d'ABCD NUTRITION GROUPE.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	12 594	12 489		25 083
– Fonds commercial	39 500			39 500
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 089 955	17 715		1 107 670
Immobilisations incorporelles	1 142 049	30 204		1 172 253
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		146 683		146 683
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	223 580		19 799	203 781
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	982 538	129 597		1 112 135
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	85 837			85 837
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 291 954	276 280	19 799	1 548 436
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 800	3 200	3 700	7 300
Immobilisations financières	7 800	3 200	3 700	7 300
ACTIF IMMOBILISE	**2 441 803**	**309 684**	**23 499**	**2 727 988**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	30 204	276 280	3 200	309 684
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**30 204**	**276 280**	**3 200**	**309 684**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 799	3 700	23 499
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**19 799**	**3 700**	**23 499**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	21 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	18 000
Total	**39 500**

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, l'autorité des normes comptables (ANC) a modifié le plan comptable général par émission du règlement 2015-06.
En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la société a pratiqué un test de dépréciation du fonds commercial permettant de comparer la valeur actuelle de l'actif à sa valeur nette comptable.
La valeur actuelle provient de la valeur d'usage dont le montant résulte de l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la société établis sur la base d'un plan d'affaires estimatif.
Les dépréciations afférentes au fonds commercial ne sont jamais rapportées au résultat.
Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 septembre 2023, la valeur actuelle du fonds commercial ne nécessite aucune dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	12 594	1 052		13 646
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	219 972	39 801		259 773
Immobilisations incorporelles.	232 566	40 854		273 420
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 832		9 832
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	97 089	50 945	17 255	130 780
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	397 107	315 784		712 891
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	494 197	376 561	17 255	853 503
ACTIF IMMOBILISE	**726 763**	**417 414**	**17 255**	**1 126 922**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	487 303	622 135		134 832
Approvisionnements				
Matières premières	258 561		258 561	
Autres approvisionnements	40 030	15 504	24 526	
Total I	***785 894***	***637 639***	***283 087***	***134 832***
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 263 206 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000		1 000
Autres	6 300		6 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 546 310	2 546 310	
Autres	640 200	640 200	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	69 396	69 396	
Total	**3 263 206**	**3 255 906**	**7 300**
Prêts accordés en cours d'exercice	3 200		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 700		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	13 472
Clients – FAE INTERCO	94 254
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	16 924
Fournisseurs – AAR INTERCO	14 859
Produits à recevoir	16 878
Total	**156 389**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	30 071	24 924	30 071	24 924
Créances et Valeurs mobilières	20 433	170 224	11	190 646
Total	**50 505**	**195 148**	**30 083**	**215 570**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		195 148	30 083	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Stocks de marchandises	24 924
TOTAL	**24 924**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 800,00 euro décomposé en 1 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-792 622
Résultat de l'exercice précédent	-628 289
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-1 420 911**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 420 911
Total des affectations	**-1 420 911**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2023
Capital	13 800				13 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-792 622	-1 420 911	-1 420 911	-792 622	-1 420 911
Résultat de l'exercice	-628 289	628 289	-2 035 233	-628 289	-2 035 233
Subvention d'investissement	70 455				70 455
Total Capitaux Propres	**-1 060 254**	**-792 622**	**-3 456 145**	**-1 420 911**	**-3 095 488**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		61 719			61 719
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**61 719**			**61 719**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		61 719			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 558 300 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	326	326		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**	223 000	223 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 016 168	3 016 168		
Dettes fiscales et sociales	116 414	116 414		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 074	87 074		
Autres dettes ()**	5 114 511	5 114 511		
Produits constatés d'avance	808	808		
Total	**8 558 300**	**8 558 300**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 750			
() Dont envers les associés**	278 056			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	166 688
Fournisseurs – FNP INTERCO	1 339 932
Intérêts courus à payer	326
Intérêts Courus C/C	278 056
Dettes prov. congés payés	37 754
Personnel – Autres charges à payer	3 439
Charges sur congés à payer	13 513
Organismes – Autres charges à payer	1 743
Etat – Autres charges à payer	10 100
R.R.R. à accorder et avoirs établ.	49 916
Total	**1 901 467**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	69 396		
Total	**69 396**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	808		
Total	**808**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
Activité de Négoce	12 559 887
TOTAL	**12 559 887**

Résultat financier

	30/09/2023	30/09/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	313 254	411 258
Reprises sur provisions et transferts de charge		3 239
Différences positives de change	56	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**313 309**	**414 497**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	292 511	-154 925
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**292 511**	**-154 925**
Résultat financier	**20 798**	**569 423**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79164100 – Transferts de charges salariales	2 681	
79164300 – Transferts de charges IJSS reçues	40	
Transfert de charges d'exploitation	2 721	
Total	2 721	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Acquisition d'actifs immobilisés à la société ETS MOULIN pour un montant de 157 632 €.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	50 344	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	224	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 964	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 544	
Provisions pour risques et charges	61 719	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		41
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 500
Autres achats et charges externes	41 848	
TOTAL	**184 644**	**11 541**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-1 862 130		-1 862 130
+ Résultat exceptionnel	-173 103		-173 103
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-2 035 233**		**-2 035 233**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	6	
Total	**15**	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	29 102
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**29 102**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 102 euro

Contributions volontaires

SECOVI
AUDIT

GREFFE

ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

SECOVI
AUDIT

ABCD NUTRITION
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 13 800 euros
Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne
- RCS B 501 668 248 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'assemblée générale de l'EURL ABCD NUTRITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL ABCD NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EURL ABCD NUTRITION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs, Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant le recloisonnement des activités entre les structures du groupe, complexifiant l'analyse et la comparabilité de l'évolution de l'activité par rapport à l'exercice précédent

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 22 Avril 2024
Le Commissaire aux comptes

SECOVI AUDIT
Représentée par Philippe COMPAIN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	12 594	12 594		
Frais de recherche et de développement	12 489	1 052	11 436	
Concessions, brevets et droits assimilés	366 535	259 773	106 762	135 253
Fonds commercial	39 500		39 500	39 500
Autres immobilisations incorporelles	741 135		741 135	734 730
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	146 683	9 832	136 851	
Autres immobilisations corporelles	1 315 916	843 671	472 245	711 921
Immob. en cours / Avances & acomptes	85 837		85 837	85 837
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 000		1 000	1 500
Autres immobilisations financières	6 300		6 300	6 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 727 988	1 126 922	1 601 066	1 715 041
Stocks				
Matières premières et autres approv.	298 591	24 924	273 667	-14 567
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	487 303		487 303	622 135
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 546 310	190 646	2 355 664	2 433 464
Fournisseurs débiteurs	31 783		31 783	268 980
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	307 584		307 584	314 846
Autres créances	300 833		300 833	48 980 669
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	46 028		46 028	
Valeurs mobilières de placement	769		769	769
Disponibilités	50 439		50 439	994
Charges constatées d'avance	69 396		69 396	16 578
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 139 036	215 570	3 923 466	52 623 868
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**6 867 024**	**1 342 492**	**5 524 532**	**54 338 908**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	13 800	13 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation	44 469	44 469
Réserve légale	1 400	1 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 420 911	-792 622
Résultat de l'exercice	-2 035 233	-628 289
Subventions d'investissement	70 455	70 455
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-3 095 488	-1 060 254
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	61 719	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61 719	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	326	1 137
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	326	1 137
Emprunts et dettes financières diverses	223 000	228 750
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	3 278 898	50 847 878
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 016 168	2 228 843
Personnel	46 059	5 769
Organismes sociaux	50 559	4 887
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 393	3 040
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	11 403	11 800
Dettes fiscales et sociales	116 414	25 496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 074	46 085
Autres dettes	1 835 613	2 010 794
Produits constatés d'avance	808	
TOTAL DETTES	8 558 300	55 388 984
Ecarts de conversion – Passif		10 178
TOTAL PASSIF	**5 524 532**	**54 338 908**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	%	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	12 495 506	99,49	14 417 366	99,39	-1 921 861	-13,33
Production vendue	64 382	0,51	88 675	0,61	-24 293	-27,40
Production stockée						
Subventions d'exploitation	10 350	0,08	83 079	0,57	-72 729	-87,54
Autres produits	32 825	0,26	340 651	2,35	-307 827	-90,36
Total	12 603 062	100,34	14 929 772	102,92	-2 326 710	-15,58
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	8 887 881	70,76	11 329 010	78,10	-2 441 129	-21,55
Variation de stock (m/ses)	134 832	1,07	374 349	2,58	-239 517	-63,98
Achats de m.p & aut.approv.	1 528 926	12,17	96 790	0,67	1 432 135	NS
Variation de stock (m.p.)	-283 087	-2,25	8 822	0,06	-291 909	NS
Autres achats & charges externes	3 221 974	25,65	3 840 699	26,48	-618 724	-16,11
Total	13 490 525	107,41	15 649 670	107,88	-2 159 145	-13,80
MARGE SUR M/SES & MAT	-887 463	-7,07	-719 898	-4,96	-167 565	23,28
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	16 407	0,13	15 108	0,10	1 300	8,60
Salaires et Traitements	265 424	2,11	47 314	0,33	218 110	460,99
Charges sociales	91 616	0,73	18 061	0,12	73 555	407,25
Amortissements et provisions	612 563	4,88	398 334	2,75	214 229	53,78
Autres charges	9 455	0,08	10 948	0,08	-1 492	-13,63
Total	995 465	7,93	489 764	3,38	505 701	103,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 882 928	-14,99	-1 209 662	-8,34	-673 266	55,66
Produits financiers	313 309	2,49	414 497	2,86	-101 188	-24,41
Charges financières	292 511	2,33	-154 925	-1,07	447 437	-288,81
Résultat financier	20 798	0,17	569 423	3,93	-548 625	-96,35
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-1 862 130	-14,83	-640 239	-4,41	-1 221 891	190,85
Produits exceptionnels	11 541	0,09	107 404	0,74	-95 863	-89,25
Charges exceptionnelles	184 644	1,47	95 454	0,66	89 190	93,44
Résultat exceptionnel	-173 103	-1,38	11 950	0,08	-185 053	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-2 035 233**	**-16,20**	**-628 289**	**-4,33**	**-1 406 944**	**223,93**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 5 524 532 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 035 233 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux pratiques commerciales du secteur, en cas de non-respect du taux de service vis à vis de nos clients, nous nous exposons à des pénalités contractuelles. Ces pénalités ne sont pas provisionnées car nous estimons que le risque de mise en demeure par le client est faible dans la mesure où il lui faudra démontrer un préjudice lié au non–respect de ce taux de service.
Le risque maximum encourus est de 157K€ pour la société ABCD NUTRITION à la clôture.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

SEROC AUDIT Commissaires aux Comptes

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

SEROM AUDIT
Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Arrêt acté sur l'exercice du contrat CARREFOUR qui prendra fin en mars 2024.
En parallèle, une provision pour créance client de 173K€ a été comptabilisé à la clôture. Constatation des sommes dues par CARREFOUR.

Autres éléments significatifs

– Continuité de l'exploitation

Les filiales du groupe étant particulièrement imbriquées, il s'agit d'analyser la continuité d'activité de chaque filiale à l'aune de la continuité d'activité du groupe.
Le contexte compliqué né de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine a fragilisé le groupe qui a atteint un point bas lors de l'exercice précédent. Il est à noter depuis une croissance en valeur du chiffre d'affaires et de la marge brute par rapport à l'année précédente.
La marge brute se maintient en pourcentage quasiment au niveau de l'exercice précédent, mais en nette amélioration par rapport au budget, grâce à un mix produit favorable, une augmentation des prix de vente et une optimisation des achats.
Le travail réalisé sur les AACE a permis de contenir leur évolution.
L'EBE est positif et en forte progression sur l'exercice.
Bien que l'EBE demeure encore insuffisant pour couvrir le service de la dette, il convient de noter que divers plans d'action mis en place ont produit les résultats escomptés, renforçant ainsi notre analyse. Diverses initiatives sont actuellement explorées pour garantir la liquidité du groupe, notamment la cession du bâtiment de Novillers.

L'ensemble de ces éléments permettent de garantir la continuité d'activité du groupe.

– Recloisonnement des activités sur chaque entité du groupe :

L'activité nutrition a été relogée dans la structure GGF, ainsi que la distribution liée à cette activité.
Les Ets Moulin se concentrent désormais sur l'activité boulangerie et la distribution liée à celle-ci.
La société ABCD Nutrition s'est recentrée sur l'activité céréale/vrac au 30 juin 2023 et sur la distribution à la marge de la marque Naten. Les autres marques dont Céliane ont été transférée sur GGF au 30 septembre 2023 (sans gluten).

Ces restructurations ont eu pour impacts :

Transfert des actifs immobilisés (liés à la ligne céréales) de Ets Moulin vers Abcd Nutrition pour 157k€ au 30 juin 2023
Transfert de salariés au 1er juin 2023 vers Abcd Nutrition :
4 salariés de la holding Abcd nutrition Groupe
2 salariés de GGF
9 salariés de Ets Moulin

Par ailleurs ces décloisonnements complexifient l'analyse de l'activité et rendent difficilement comparable l'exercice clos au 30 septembre 2023 avec l'exercice n–1.

SECOM AUDIT Commissaires aux Comptes

Faits caractéristiques

– Evènements post clôture :

Dans le cadre de la restructuration du Groupe, la holding du groupe, ABCD NUTRITION GOUPE, a consenti des avances à sa filiale ABCD Nutrition afin que cette dernière puisse apurer ses dettes commerciales inter compagnies.

1.1M€ vis–à–vis d'ETS MOULIN,
466K€ vis–à–vis de GGF,
35K€ vis–à–vis d'ABCD NUTRITION.

Il en ressort le règlement de créances pour 1.6 M€ postérieurement à la clôture par ABCD NUTRITION grâce à une nouvelle avance de trésorerie par le groupe.
Le compte courant ABCD NUTRITION GROUPE sur sa filiale est passé ainsi de 2.9M€ au 30 septembre 2023 à 4.5 M€ au 5 avril 2024.

Cette réorganisation du groupe passe également par une augmentation de capital chez ABCD Nutrition, par compensation de créances
Cette opération sur le capital s'inscrit dans le cadre de la cession de cette filiale début avril 2024, pour un prix de cession dont le montant est inférieur à la valeur des titres détenus par le Groupe (après opération sur le capital).

Par cette réorganisation des créances et cette augmentation de capital, la Holding du groupe a pris la décision de prendre à sa charge l'intégralité du risque vis–à–vis de cette filiale.
Ce risque n'a pas été apprécié dans la présentation des comptes au 30 septembre 2023, par la dépréciation des actifs ou par la constations d'une provision pour risques et charges, à hauteur de 2.9 M€ correspondant au montant du compte courant au 30 septembre 2023.

Ce risque sera au jour de la réalisation de la vente, appréhendé via une dépréciation complémentaire des titre ABCD Nutrition, afin que les titres soient 100% provisionnés dans les comptes d'ABCD NUTRITION GROUPE.

SECOVI AUDIT Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	12 594	12 489		25 083
– Fonds commercial	39 500			39 500
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 089 955	17 715		1 107 670
Immobilisations incorporelles	1 142 049	30 204		1 172 253
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		146 683		146 683
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	223 580		19 799	203 781
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	982 538	129 597		1 112 135
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	85 837			85 837
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 291 954	276 280	19 799	1 548 436
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	7 800	3 200	3 700	7 300
Immobilisations financières	7 800	3 200	3 700	7 300
ACTIF IMMOBILISE	**2 441 803**	**309 684**	**23 499**	**2 727 988**

SECOVI AUDIT Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	30 204	276 280	3 200	309 684
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**30 204**	**276 280**	**3 200**	**309 684**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 799	3 700	23 499
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**19 799**	**3 700**	**23 499**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	21 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	18 000
Total	**39 500**

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, l'autorité des normes comptables (ANC) a modifié le plan comptable général par émission du règlement 2015–06.
En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la société a pratiqué un test de dépréciation du fonds commercial permettant de comparer la valeur actuelle de l'actif à sa valeur nette comptable.
La valeur actuelle provient de la valeur d'usage dont le montant résulte de l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la société établis sur la base d'un plan d'affaires estimatif.
Les dépréciations afférentes au fonds commercial ne sont jamais rapportées au résultat.
Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 septembre 2023, la valeur actuelle du fonds commercial ne nécessite aucune dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	12 594	1 052		13 646
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	219 972	39 801		259 773
Immobilisations incorporelles	232 566	40 854		273 420
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 832		9 832
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	97 089	50 945	17 255	130 780
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	397 107	315 784		712 891
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	494 197	376 561	17 255	853 503
ACTIF IMMOBILISE	**726 763**	**417 414**	**17 255**	**1 126 922**

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	487 303	622 135		134 832
Approvisionnements				
Matières premières	258 561		258 561	
Autres approvisionnements	40 030	15 504	24 526	
Total I	***785 894***	***637 639***	***283 087***	***134 832***
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 263 206 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000		1 000
Autres	6 300		6 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 546 310	2 546 310	
Autres	640 200	640 200	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	69 396	69 396	
Total	**3 263 206**	**3 255 906**	**7 300**
Prêts accordés en cours d'exercice	3 200		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 700		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – Factures à établir	13 472
Clients – FAE INTERCO	94 254
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	16 924
Fournisseurs – AAR INTERCO	14 859
Produits à recevoir	16 878
Total	**156 389**

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	30 071	24 924	30 071	24 924
Créances et Valeurs mobilières	20 433	170 224	11	190 646
Total	**50 505**	**195 148**	**30 083**	**215 570**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		195 148	30 083	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Stocks de marchandises	24 924
TOTAL	**24 924**

SECOVI AUDIT
Commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 800,00 euro décomposé en 1 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/03/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-792 622
Résultat de l'exercice précédent	-628 289
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**-1 420 911**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 420 911
Total des affectations	**-1 420 911**

SECOM AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2023
Capital	13 800				13 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Ecarts de réévaluation	44 469				44 469
Réserve légale	1 400				1 400
Report à Nouveau	-792 622	-1 420 911	-1 420 911	-792 622	-1 420 911
Résultat de l'exercice	-628 289	628 289	-2 035 233	-628 289	-2 035 233
Subvention d'investissement	70 455				70 455
Total Capitaux Propres	**-1 060 254**	**-792 622**	**-3 456 145**	**-1 420 911**	**-3 095 488**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		61 719			61 719
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		**61 719**			**61 719**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		61 719			

SEROM AUDIT Comptes aux C30

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 558 300 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	326	326		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**	223 000	223 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 016 168	3 016 168		
Dettes fiscales et sociales	116 414	116 414		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 074	87 074		
Autres dettes ()**	5 114 511	5 114 511		
Produits constatés d'avance	808	808		
Total	**8 558 300**	**8 558 300**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 750			
() Dont envers les associés**	278 056			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Fact non parvenues	166 688
Fournisseurs – FNP INTERCO	1 339 932
Intérêts courus à payer	326
Intérêts Courus C/C	278 056
Dettes prov. congés payés	37 754
Personnel – Autres charges à payer	3 439
Charges sur congés à payer	13 513
Organismes – Autres charges à payer	1 743
Etat – Autres charges à payer	10 100
R.R.R. à accorder et avoirs établ.	49 916
Total	**1 901 467**

SECOM AUDIT Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	69 396		
Total	**69 396**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	808		
Total	**808**		

SECOM AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2023
Activité de Négoce	12 559 887
TOTAL	**12 559 887**

Résultat financier

	30/09/2023	30/09/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	313 254	411 258
Reprises sur provisions et transferts de charge		3 239
Différences positives de change	56	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**313 309**	**414 497**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	292 511	-154 925
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**292 511**	**-154 925**
Résultat financier	**20 798**	**569 423**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79164100 – Transferts de charges salariales	2 681	
79164300 – Transferts de charges IJSS reçues	40	
Transfert de charges d'exploitation	2 721	
Total	2 721	

SECRÉTARIAT Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

- Acquisition d'actifs immobilisés à la société ETS MOULIN pour un montant de 157 632 €.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	50 344	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	224	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 964	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 544	
Provisions pour risques et charges	61 719	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		41
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 500
Autres achats et charges externes	41 848	
TOTAL	**184 644**	**11 541**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 25 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 10 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité – 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

SEROC AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-1 862 130		-1 862 130
+ Résultat exceptionnel	-173 103		-173 103
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**-2 035 233**		**-2 035 233**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Crédit d'imppôt mécénat	

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers	6	
Total	**15**	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ABCD NUTRITION GROUPE

Forme : SAS
SIREN : 51021566800037

Au capital de : 2 025 273 euro

Adresse du siège social :
513 RUE ROBERT ESTIENNE
60400 NOYON

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège Social.

SECOVI AUDIT Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	29 102
Engagements de crédit–bail mobilier	
Engagements de crédit–bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**29 102**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 29 102 euro

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes